

**RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS**  
**RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE STOCK-OPTIONS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ni la Société, ni une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce n'a procédé à une attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société.

Au cours de cette même période, la Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions à ses mandataires sociaux au titre de mandats détenus dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2015 dans le cadre de plans d'attributions gratuites d'actions fixés par le Conseil d'administration, ce dernier a attribué, après consultation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, 17 700 actions, durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, de la façon suivante :

Date d'attribution	Cours de bourse en euro	Société qui emploie le bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées	Catégorie de bénéficiaires
28 août 2015		bioMérieux Australia P/L	1 000	2 Global Leaders
		bioMérieux BTF Ltd	200	1 Global Leader
		bioMérieux Germany Gmbh	200	1 Global Leader
		bioMérieux Inc.	6 600	9 Global Leaders
		bioMérieux India Pvt Ltd	800	1 Global Leader
		bioMérieux Korea Co, Ltd	500	1 Global Leader
		bioMérieux S.A.	3 000	4 Global Leaders
		bioMérieux Shanghai Biotech Co	500	1 Global Leader
		bMx Shanghai	3 700	6 Global Leaders
<b>Total Plan 1</b>	<b>87,89</b>		<b>16500</b>	<b>26 Global Leaders</b>
17 décembre 2015		bioMérieux Chile SA	400	1 Global Leader
		bioMérieux S.A.	800	2 Global Leaders
<b>Total Plan 2</b>	<b>109</b>		<b>1200</b>	<b>3 Global Leaders</b>
<b>Total général</b>			<b>17 700</b>	<b>29 Global Leaders</b>

Enfin, aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2015.

A la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Nous vous rappelons ci-dessous les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites :

### **1. Durée de la période d'acquisition**

Dans le plan d'attribution d'actions gratuites 2015, une période d'acquisition de 4 ans est prévue à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

### **2. Critères et conditions d'attribution**

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, sous condition de de présence.

### **3. Livraison des titres**

A l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration. Le bénéficiaire est actionnaire, mais il a l'obligation de conserver ses actions pendant la période de conservation fixée dans le plan, le cas échéant.

### **4. Durée de la période de conservation**

Le plan d'attribution gratuite d'actions 2015 ne prévoit aucune période de conservation.

### **5. Droits des bénéficiaires**

Malgré l'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.